

# COMPTE RENDU

## Conseil Municipal du 9 mars 2020

Le 09 mars deux mille dix-neuf le Conseil Municipal de la commune de LENTHOL, dûment convoqué le 03 mars 2020 s'est réuni en session ordinaire à 18 heures 30, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Henri COTTINET, Maire.

**PRESENTS :** MM. Henri COTTINET, Stéphane MACHON, Natacha CANIARD, Sabine PELFRENE, Françoise ARGOUD, Mireille MAGNIAT, Alexandra DELLA VALLE

**ABSENT :** William MAGNIAT

**EXCUSES :**

**Secrétaire de Séance :** Agnès ROBERT, secrétaire de mairie

Début de séance 18h40

Le compte rendu de la réunion 20 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Réf : 2020-03 : Examen et vote du compte de gestion 2019 du budget communal.**

Madame ROBERT, secrétaire de Mairie, est chargée de présenter le compte de gestion 2019 du budget de la Commune, établi par M. Fabrice ANSELIN, receveur municipal.

Après délibération et compte tenu de la parfaite concordance du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2019, le Conseil Municipal adopte ce document à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Réf : 2020-04 : Approbation et vote du compte administratif 2019 du budget communal.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane MACHON Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 de la Commune, dressé par Henri COTTINET, Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le détail des dépenses et des recettes,

VU les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats.

CONSIDERANT que le compte administratif de l'année 2019 est présenté ainsi :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Résultat de clôture 2018			139 225.26 €
Part affectée à l'investissement			- 68 494.45 €
Section de fonctionnement	178 593.19 €	204 334.18 €	25 740.99 €
Résultat de l'exercice 2018			
<b>Résultat de clôture 201</b>			<b>96 471.80 €</b>

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Résultat de clôture 2017			- 65 844.45 €
Section d'investissement 2018	74 701.01 €	30 926.69 €	43 774.32 €
<b>Résultat de clôture 2017</b>			<b>- 22 070.13 €</b>

Les restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2020 pour les budgets en investissement sont :

Dépenses : 11.000,00 €.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- ❖ lui donne acte de présentation du Compte Administratif,
- ❖ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,

au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Après délibération, à l'unanimité,

- ❖ vote et arrête les résultats du compte administratif 2019 tels que présentés.

\*\*\*\*\*

### **Réf : 2020-05 : Affectation du résultat 2019 budget communal.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 de la commune, voté ce jour et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ Constate :  
que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la commune présente un solde excédentaire de 25 740.99 Euros, ainsi qu'un résultat antérieur reporté 2018 d'un montant de 70 730.81 Euros, soit un résultat global excédentaire pour 2019 de 96 471.80 Euros ;
- ❖ Constate le résultat global d'investissement déficitaire de 22 070.13 Euros, qui sera reporté à l'article 001 dépense de la section d'investissement,
- ❖ Constate les restes à réaliser dépenses 2019 d'un montant de 11 000.00 Euros,
- ❖ Décide d'affecter en investissement article 1068 du budget primitif 2020, un montant de 33 070.13 Euros,
- ❖ Il restera un excédent de fonctionnement global de 96 471.80 € - 33 070.13 € soit 63 401.67 Euros mis en report à nouveau créateur au budget primitif 2020, article 002 recette de la section de fonctionnement.

\*\*\*\*\*

### **Réf : 2020-06 : Examen et vote du budget primitif 2020 de la commune.**

Monsieur le Maire charge Madame ROBERT de présenter le Budget Primitif 2020 de la commune.

Madame ROBERT rappelle que le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune pour l'année en investissement et en fonctionnement.

Pour 2020, le budget primitif se résume comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

##### Dépenses :

chapitre 011 : charges à caractère général	77 520.00 €
chapitre 012 : charge de personnel	71 440.00 €
chapitre 022 : dépenses imprévues de fonctionnement	15 491.67 €
chapitre 023 : virement à la section investissement	51 000.00 €
chapitre 042 : Dot aux amortissements	873.00 €
chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	37 140.00 €
chapitre 66 : charges financières	12 750.00 €
chapitre 67 : charges exceptionnelles	1 000.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>255 801.67 €</b>

##### Recettes :

chapitre 002 : excédent antérieur reporté	63 401.67 €
chapitre 013 : Atténuation de charges	2 500.00 €
chapitre 70 : Produits des services	2 400.00 €
chapitre 73 : impôts et taxes	81 200.00 €
chapitre 74 : subventions d'exploitation	72 300.00 €
chapitre 75 : autres produits de gestion courante	34 000.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>255 801.67 €</b>

#### INVESTISSEMENT

##### Dépenses

**87 230.13 €**

##### Recettes

**87 230.13 €**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de voter le budget primitif 2020 de la commune tel que présenté.

**Réf : 2020-07 : Demande de subvention Sud Isère Téléalarme.**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention de l'association Sud Isère Téléalarme. Deux personnes de la commune de Lentiol bénéficient de ce service d'assistance d'entraide et de secours.

Il précise que l'association a fusionné avec l'ADPA, de ce fait la demande de subvention est conditionnée selon le nombre d'habitants de la commune et non plus le nombre d'adhérents.

Pour une commune de moins de 1000 habitants la subvention sollicitée s'élève à 50 €

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Acceptent la proposition du Maire,
- Votent une subvention de 50 € au profit de l'association Sud Isère Téléalarme,
- Dit que cette subvention sera payée à l'article 6574 du BP 2020.

\*\*\*\*\*

**Réf : 2020-08 : Nomination de Mme Elise MALLET stagiaire.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que M. Christian MICHA a fait valoir ses droits à la retraite au 01 mars 2020.

Le poste d'Adjoint technique territorial, catégorie C est donc vacant à cette date. Une déclaration de vacance de poste à été saisie auprès du CDG 38 en date du 24 février 2020 N° V03820027858001.

Compte tenu de la candidature de Mme Elise MALLET et des divers CDD effectués depuis septembre 2019 à la mairie, M le Maire propose de la nommer stagiaire au poste de d'Adjoint technique territorial catégorie C, à raison de 18 heures hebdomadaires.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

- De modifier le poste d'adjoint technique territorial à raison de 20 heures hebdomadaires devenu vacant suite au départ à la retraite de M. Christian MICHA, en poste d'adjoint technique territorial à raison de 18 heures hebdomadaires
- Autorise M le Maire à prendre et signer un arrêté de nomination de stagiaire à ce poste.

\*\*\*\*\*

**Préparation et organisation du bureau de vote pour élections municipales :**

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochains. Le bureau sera ouvert de 8 à 18h.

Président : Henri COTTINET

Secrétaire : Natacha CANIARD

Des tours de gardes de 2 heures sont organisés.

**Compte rendu de réunions :**

Mme Sabine PELFRENE a assisté à une réunion avec Jérémy EYMONNET pour l'organisation de la journée des ARTS ALLUMES qui se déroulera à LENTIOL le 18 avril prochain. Il s'agit d'un spectacle de rue qui se déroulera sur la place de la Mairie ou dans la cour de l'école. La bibliothèque tiendra une buvette à l'occasion.

Prévoir de prendre un arrêté de circulation si besoin et laisser la salle de réunion à la dispositions des artistes pour qu'ils se préparent. En cas de mauvais temps la séance sera annulée.

Fin de séance à 20h00